



CITEO

Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio

Note d'utilisation E-Tonnes

Version - Décembre 2014

Pourquoi calculer les bénéfices environnementaux du recyclage ?

En triant et recyclant les emballages, nous contribuons à préserver l'environnement, à limiter en particulier les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'eau, et à économiser des matières premières utilisées pour la fabrication de produits.

Comment utiliser E-Tonnes ?

Sélectionnez chaque type de matériau en cliquant sur l'emballage associé et indiquez pour celui-ci le tonnage d'emballages recyclés. Vous obtenez les bénéfices environnementaux associés et les nouveaux produits réalisables grâce aux matériaux recyclés.

Sur quelle base sont réalisés les calculs ?

Le calculateur s'appuie sur le logiciel BEE, qui respecte la méthode de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV), une méthode normalisée au niveau international (détaillée dans les normes ISO 14040 et 14044). Elle est conçue pour évaluer les effets sur l'environnement d'un service ou d'un produit, depuis l'extraction des matières premières jusqu'aux filières de traitement des déchets en fin de vie.

L'analyse comptabilise à la fois :

- Les impacts générés à chaque étape de la collecte sélective des emballages : tri de l'habitant, tournée de collecte, fonctionnement du centre de tri, transport,...
- Les impacts évités : les économies de matières premières et d'énergie grâce aux valorisations matière (le recyclage) et énergétique (l'incinération).

Pour plus d'informations, il convient de se reporter au guide méthodologique de BEE : http://bee.ecoemballages.fr/pdfdoc/guide_methodologique.pdf

Comment les calculs sont-ils effectués ?

Quelles sont les variables utilisées ?

Les calculs sont-ils précis ?

Si les calculs s'appuient sur des bases rigoureuses, les résultats sont simplifiés pour faciliter leur compréhension. Des valeurs moyennes sont utilisées, tant pour les équivalents en terme de ressources économisées que pour les nouveaux produits issus du recyclage. Les résultats ne peuvent donc être utilisés à l'échelle locale qu'à titre indicatif. Il est toujours possible d'approfondir la démarche en effectuant une Analyse du Cycle de Vie complète de la gestion des déchets d'une collectivité territoriale particulière.

Les résultats sont ainsi fournis à titre informatif pour illustrer le bénéfice environnemental du recyclage.